

## Compte-Rendu de la séance du Conseil Municipal du vendredi 10 juillet 2020

Par suite d'une convocation en date du 03 juillet 2020, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX, à la mairie, le vendredi 10 juillet 2020 à 11h00. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur JEANNE Jean-Pierre, Maire.

### Etaient présents :

M. JEANNE Jean-Pierre	
M. VOLLE Stéphane	Mme GIGON Christine
M. THÉRY Jacques	
M. LECOMTE Marc	Mme VALLIER France
M. AUBERT Michel	Mme GAGNARD Céline
M. HERNANDEZ Guy	
M. LEFEBVRE Jacques	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### Absents ayant donné procuration

M. ALLIER Jérôme a donné procuration à M. THÉRY Jacques  
Mme CHIVELAS Brigitte a donné procuration à Mme GIGON Christine  
Mme CLOEZ Sonia a donné procuration à M. HERNANDEZ Guy  
M. CROS Samuel donne procuration à M. AUBERT Michel  
M. FLECHON Vincent a donné procuration à M. VOLLE Stéphane  
Mme LÉON Véronique a donné procuration à M. LEFEBVRE Jacques  
Mme LÉVÊQUE Marie-José a donné procuration à Mme VALLIER France  
Mme NURY Cassandra a donné procuration à M. LECOMTE Marc  
Mme ROSE-LEVEQUE Christelle a donné procuration à M. JEANNE Jean-Pierre

Monsieur JEANNE Jean-Pierre ouvre la séance de ce conseil spécial, il s'agit de la désignation des délégués du conseil municipal pour l'élection des Sénateurs. Monsieur JEANNE salue la présence de Mme MARTEL Mireille.

### 1 – DELIBERATION N° 2020-033 - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal après délibération à l'unanimité :

- Décide de nommer Mme GIGON Christine, secrétaire de séance.

### 2 - DELIBERATION N° 2020 – 034 – DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LES SENATORIALES

Monsieur JEANNE Jean-Pierre a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré **dix (10)** conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée était remplie (Par dérogation, pour faire face à l'épidémie de COVID-19, le quorum est fixé à 1/3 des membres présents)

Le Maire a ensuite rappelé que le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir : **MM. HERNANDEZ Guy et LEFEBVRE Jacques, Mme GAGNARD Céline et M. LECOMTE Marc.**

Le Maire a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs. Il a rappelé que les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le Maire a indiqué que le conseil municipal devait élire **CINQ (5)** délégués et **Trois (3)** suppléants et que chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Avant l'ouverture du scrutin, le Maire a constaté que **deux (2)** listes de candidats avaient été déposées :

#### Liste A : ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE COUX

1. M. JEANNE Jean-Pierre
2. Mme GIGON Christine

3. M. CROS Samuel
4. Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
5. M. VOLLE Stéphane
6. Mme GAGNARD Céline
7. M. THÉRY Jacques
8. Mme CHIVELAS Brigitte

**Liste B : COUX EN COMMUN**

1. M. LEFEBVRE Jacques
2. Mme LÉON-PANSARD Véronique
3. M. HERNANDEZ Guy
4. Mme CLOEZ Sonia

Après le vote du dernier conseiller, le président a déclaré le scrutin clos et les membres du bureau électoral ont immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

**Résultats de l'élection**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	Zéro (0)
b. Nombre de votants	<b>Dix-neuf (19)</b>
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	Zéro (0)
d. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	Zéro (0)
e. Nombre de suffrages exprimés [b – (c + d)]	<b>Dix-neuf (19)</b>

Le **quotient électoral** est déterminé en divisant le nombre de suffrages exprimés dans la commune par le nombre des délégués à élire. Il est attribué à chaque liste autant de mandats de délégués que le nombre des suffrages de la liste contient de fois le quotient électoral. Les sièges non répartis par application des dispositions précédentes sont attribués selon la règle de la plus forte moyenne.

A cet effet, les sièges sont conférés successivement à la liste pour laquelle la division du nombre de suffrages recueillis par le nombre de sièges qui lui ont déjà été attribués, plus un, donne le plus fort résultat.

Une fois l'attribution des mandats de délégués effectuée, il est procédé de la même manière pour l'attribution des mandats de suppléants.

NOM DE LA LISTE OU DU CANDIDAT TÊTE DE LISTE	Suffrages obtenus	Nombre de délégués obtenus	Nombre de suppléants obtenus
Ensemble pour l'avenir de COUX – M. JEANNE Jean-Pierre	Quinze (15)	<b>Quatre (4)</b>	<b>Trois (3)</b>
COUX en commun – M. LEFEBVRE Jacques	Quatre (4)	<b>Un (1)</b>	<b>Zéro (0)</b>

Le Maire a proclamé élus délégués titulaires les candidats des listes suivants :

**Liste A : ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE COUX**

1. M. JEANNE Jean-Pierre
2. Mme GIGON Christine
3. M. CROS Samuel
4. Mme ROSE-LEVEQUE Christelle

**Liste B : COUX EN COMMUN**

5. M. LEFEBVRE Jacques

Il a ensuite proclamé élus suppléants :

**Liste A : ENSEMBLE POUR L'AVENIR DE COUX**

6. Mme GAGNARD Céline
7. M. THÉRY Jacques
8. Mme CHIVELAS Brigitte

Monsieur le Maire déclare le conseil municipal clos.